

## **Revue de presse du Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC) - 30 mai 2008**

**Notre revue de presse publie des articles parus dans la presse d'ici et d'ailleurs. Les opinions émises dans ces textes ne reflètent pas nécessairement les positions du CNC ou de ses membres. Le choix des articles est basé sur quatre grandes thématiques : l'assurance-emploi, l'assurance-chômage, l'économie et le marché du travail. Pour terminer, la revue de presse du CNC n'a qu'un seul but, soit celui de vous informer.**

**Bonne lecture !**

**Yvan Boulay  
Revue de presse-CNC**

\*\*\*\*\*

### **Statistique Canada, 29 mai 2008 - Emploi, rémunération et heures de travail : Mars 2008**

En mars, la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés a augmenté de 0,3 % par rapport à février pour s'établir à 788,71 \$. D'une année à l'autre, la rémunération hebdomadaire moyenne s'est accrue de 3,2 %. Parmi les plus grands secteurs industriels au Canada, la rémunération s'est accrue d'une année à l'autre de 4,3 % dans les soins de santé et l'assistance sociale, de 2,7 % dans le commerce de détail, de 2,6 % dans les services d'enseignement et de 2,3 % dans le secteur de la fabrication.

Parmi les provinces, l'Alberta (+6,3 %) et la Saskatchewan (+5,6 %) ont affiché les plus importants taux de croissance d'une année à l'autre de la rémunération.

À l'échelle nationale, le nombre de salariés inscrits sur les listes de paie a augmenté faiblement de 6 900 (+0,05 %) de février à mars pour s'établir à 14 497 000. Parmi les provinces, la plus forte augmentation d'emploi est survenue en Alberta (+0,5 %), tandis que la plus importante baisse a été observée à l'Île-du-Prince-Édouard (-0,5 %).

Dans l'ensemble, le nombre de salariés inscrits sur les listes de paie a augmenté de 260 400 (+1,8 %) depuis mars 2007. La rémunération horaire moyenne des salariés rémunérés à l'heure a augmenté de 0,8 % pour se fixer à 19,83 \$ en mars, tandis que les heures hebdomadaires moyennes des salariés rémunérés à l'heure ont baissé de 1,0 % pour s'établir à 30,8 heures.

\*\*\*\*\*

## **La Presse Canadienne, 29 mai 2008 - Le gouvernement participe au 'plus grand vol de l'histoire canadienne', dit Layton**

Le chef du Nouveau Parti démocratique, Jack Layton, affirme que le gouvernement fédéral participe "au plus grand vol de l'histoire canadienne".

Dans le cadre d'un discours présenté jeudi au Congrès du travail du Canada, à Toronto, M. Layton a déclaré que le gouvernement conservateur et les libéraux qui l'ont précédé ont utilisé 54 milliards \$ qui étaient destinés à l'assurance-emploi pour rembourser la dette nationale.

Selon M. Layton, une clause indiquant qu'aucun prochain gouvernement n'aura à rembourser l'argent se trouve dans le projet de loi d'exécution du budget déposé devant le comité des finances. Le chef néo-démocrate a ajouté que son parti faisait tout en son pouvoir pour retarder l'adoption du projet de loi.

"Ces 54 milliards \$ appartenaient, et appartiennent toujours, aux travailleurs du Canada, a dit M. Layton devant des centaines de représentants syndicaux. Cette contribution a été faite par eux et pour eux, et elle est actuellement volée. Il s'agit du plus grand vol de l'histoire canadienne."

Jack Layton a abordé le sujet en période de question plus tôt ce mois-ci. Stephen Harper a démenti les accusations voulant que le gouvernement ait volé l'argent des travailleurs. Il a plutôt blâmé les précédents gouvernements libéraux, ajoutant que les conservateurs ont amélioré la gestion de l'assurance emploi et créé un surplus de 2 milliards \$ pour la caisse. Le premier ministre a de plus déclaré que les 54 milliards \$ avaient déjà été dépensés et que les conservateurs voulaient s'assurer que cette pratique ne se répéterait pas.

Dans son discours jeudi, le chef néo-démocrate a maintenu que les employeurs et les travailleurs devaient s'attendre à une hausse de leurs cotisations si le gouvernement n'arrivait pas à renflouer la caisse.

M. Layton a aussi parlé des pertes d'emplois dans les secteurs forestier et manufacturier, de l'équité salariale, des soins de santé et des droits des Premières nations.

\*\*\*\*\*

## **La Presse Canadienne, 28 mai 2008 - Le coût élevé du pétrole limite les avantages de mondialisation**

La hausse des coûts de l'énergie limite les avantages de la mondialisation en augmentant les frais de transport à un point tel qu'ils contraignent les entreprises à se rapprocher de leurs marchés respectifs, a observé dans un rapport Marchés mondiaux CIBC.

Jeff Rubin, stratège en chef et économiste en chef à Marchés mondiaux CIBC, a écrit dans le document, rendu public mardi, que la mondialisation était "réversible".

Selon le spécialiste, "dans un monde où le baril de pétrole coûte plus de 100 \$, la distance est coûteuse. Bien que la libéralisation du commerce et la technologie aient aplani le monde, l'augmentation des coûts du transport le rendra encore une fois plus rond".

M. Rubin et Benjamin Tal, coauteur du rapport, avancent que le coût du transport mondial des marchandises - en particulier les matériaux lourds tels que l'acier - représente aujourd'hui la barrière la plus importante au commerce mondial, et non pas les tarifs.

Les deux hommes ont calculé que chaque augmentation de 1 \$ des cours mondiaux du pétrole s'est traduite par une hausse d'un pour cent des coûts de transport.

En fait, l'explosion des frais de transport provoquée par la flambée des cours du pétrole a annulé les efforts de libéralisation du commerce menés depuis trois décennies, ont-ils observé.

En 2000, alors que le baril de pétrole se négociait à 20 \$ US, les frais de transport équivalaient à un tarif de trois pour cent, est-il écrit dans le rapport.

Actuellement, les coûts d'expédition représentent l'équivalent d'un tarif de neuf pour cent, et à 150 \$ US le baril de pétrole, ils équivaldraient à un tarif de 11 pour cent, soit un niveau jamais atteint par les tarifs eux-mêmes depuis les années 1970.

\*\*\*\*\*

### **La Tribune, 28 mai 2008 - Les familles des victimes d'actes criminels : Bonsant continue à se battre**

La députée de Compton-Stanstead France Bonsant a finalement déposé un projet de loi, hier à la Chambre des communes, afin de permettre aux membres des familles des victimes d'actes criminels de toucher des prestations d'assurance-emploi, à la suite d'un drame, pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins durant leur arrêt de travail.

"Il est terrible de penser que les familles et parents de victimes d'actes criminels doivent continuer à travailler comme si rien ne leur était arrivé. Il faut absolument que le gouvernement fédéral imite Québec, qui a modifié sa législation récemment, afin de permettre à ces personnes de s'absenter du travail tout en conservant leur lien d'emploi", a indiqué France Bonsant.

Le président de l'Association des familles des personnes assassinées ou disparues (AFPAD), Pierre-Hugues Boisvenu, a également donné son appui à la députée bloquiste.

"L'adoption par Québec de la loi 58, qui préserve le lien d'emploi pour les membres d'une famille frappée par une tragédie, crée une importante discrimination envers ceux et celles dont le travail est régi par le Code canadien du travail, qui ne prévoit pas de telles dispositions. On se retrouve donc avec deux régimes différents et il faut corriger cette anomalie", a-t-il souligné lors de la conférence de presse.

"En décembre, à l'occasion de l'adoption de la loi 58, j'ai rencontré le caucus conservateur. Les ministres, députés et sénateurs s'étaient alors montrés favorables aux demandes de l'AFPAD", a renchéri Pierre-Hugues Boisvenu.

Jérôme Gaudreau,

\*\*\*\*\*

## **Bloc Québécois, 27<sup>e</sup> mai 2008 - Pour aider les familles en des moments difficiles**

« Il est terrible de penser que les familles et parents de victimes d'actes criminels doivent continuer à travailler comme si rien ne leur était arrivé. Il faut absolument que le gouvernement fédéral emboîte le pas à Québec, qui a modifié sa législation, afin de permettre à ces personnes de s'absenter du travail tout en conservant leur lien d'emploi », a déclaré la porte-parole adjointe du Bloc Québécois en matière de Ressources humaines et de Développement social et députée de Compton—Stanstead, France Bonsant.

« Le gouvernement doit leur permettre de toucher des prestations d'assurance-emploi, qui s'échelonnent sur une période pouvant aller jusqu'à 52 semaines, afin qu'elles aient de quoi subvenir à leurs besoins durant leur arrêt de travail » a renchéri France Bonsant à l'occasion de la conférence de presse durant laquelle elle dévoilait le contenu du projet de loi qu'elle a déposé à la Chambre des communes.

### **Pierre-Hugues Boisvenu soutient la démarche**

Le président de l'Association des familles des personnes assassinées ou disparues (AFPAD), Pierre-Hugues Boisvenu, appuie la députée du Bloc Québécois et demande au gouvernement fédéral d'ajuster le *Code canadien du travail* afin que les parents et les conjoints de victimes d'actes criminels qui sont employés par une entreprise sous juridiction fédérale bénéficient des mêmes traitements que les parents et les conjoints de victimes qui relèvent de la loi québécoise sur les normes du travail.

« J'appuie la démarche entreprise par France Bonsant pour plusieurs raisons. L'adoption par Québec de la loi 58, qui préserve le lien d'emploi pour les membres d'une famille frappée par une tragédie, crée une importante discrimination envers ceux et celles dont le travail est régi par le *Code canadien du travail*, qui ne prévoit pas de telles dispositions. On se retrouve donc avec deux régimes différents et il faut corriger cette anomalie », a-t-il souligné.

« C'est une chose de permettre aux personnes de maintenir leur lien d'emploi, mais si elles n'ont plus de revenus pour subvenir aux besoins des autres membres de la famille, le résultat sera le même, elles seront contraintes de revenir au travail rapidement pour des considérations économiques. Pour cette raison, il est crucial de leur permettre de toucher des prestations spéciales d'assurance-emploi », a poursuivi Pierre-Hugues Boisvenu.

### **Le Bloc Québécois fait pression sur les conservateurs**

Tant la députée de Compton—Stanstead que le président de l'AFPAD ont tenu à dénoncer l'attitude passive des conservateurs vis-à-vis des travailleurs qui se trouvent dans une situation aussi pénible.

« Les conservateurs sont jusqu'à maintenant demeurés insensibles à la situation des familles et parents des victimes d'actes criminels. Or, nous ne lâcherons pas prise et utiliserons tous les outils à notre disposition pour qu'ils se décident enfin à agir afin d'éviter à ces personnes qui, on le comprend bien, n'ont pas le cœur à l'ouvrage, de subir un stress financier énorme si elles arrêtent momentanément de travailler », a ajouté France Bonsant.

« En décembre, à l'occasion de l'adoption de la loi 58, j'ai rencontré le caucus conservateur. Les ministres, députés et sénateurs conservateurs s'étaient alors montrés favorables aux demandes de l'AFPAD. Ce gouvernement doit maintenant faire en sorte que ses actions correspondent à ses engagements en appuyant rapidement le projet de loi de France Bonsant », a conclu Pierre-Hugues Boisvenu.

Source : Bloc Québécois

\*\*\*\*\*

### **CTC, 27 mai 2008 - Le mauvais ministre a démissionné, dit le CTC**

Le président du Congrès du travail du Canada, Ken Georgetti, dit que ce n'est pas le bon ministre du Cabinet qui a démissionné lundi.

"Le ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, a démissionné parce qu'il a perdu un document secret. Or, le ministre des Finances, Jim Flaherty, a perdu 132 000 emplois manufacturiers l'année dernière et est toujours à la table du Cabinet", affirme Georgetti. "Le premier ministre Harper s'est trompé de ministre."

"Pour la première fois de l'histoire du Canada, Statistique Canada rapporte que nous avons plus d'emplois à faible salaire dans le secteur de la vente au détail que nous avons d'emplois manufacturiers permettant de subvenir aux besoins d'une famille. C'est un aveu embarrassant de l'échec total de la stratégie économique du gouvernement conservateur", poursuit Georgetti.

Les 2 000 délégués de l'Assemblée générale du Congrès du travail du Canada ont adopté aujourd'hui un plan d'action qui demande au gouvernement fédéral de sauver les bons emplois et d'en créer davantage.

"Le Programme syndical pour de bons emplois" demande au gouvernement du Canada de mettre l'accent sur les politiques fiscales pour stimuler la création d'emplois; de moderniser et réformer le Régime d'assurance-emploi de manière à accroître la formation et l'admissibilité des travailleurs déplacés; de repenser les accords commerciaux internationaux et le recours à une main-d'oeuvre étrangère temporaire au Canada; et d'adopter des politiques d'achat qui aideront à garder nos emplois chez nous", conclut Georgetti.

\*\*\*\*\*

## **Radio-Canada, 27 mai 2008 - Pas de coupe, pas de travaux**

Les travaux d'aménagement forestiers sont en diminution dans les forêts du Québec. La diminution des coupes forestières entraîne une baisse des investissements en sylviculture, au grand dam des travailleurs sylvicoles dont la situation se détériore.

La crise que traverse l'industrie forestière se répercute directement sur les travaux de plantation et d'aménagement. Au Bas-Saint-Laurent, les travailleurs anticipent une baisse de 30 %.

Le nombre d'emplois en forêt diminuera encore, indique le directeur de la Fédération des organismes de gestion en commun, Alain Marcoux. Il croit que la région perdra encore une cinquantaine d'emplois.

Les semaines de travail seront aussi moins nombreuses. « Dans certains secteurs, plus particulièrement dans l'ouest du territoire, on peut parler d'une saison écourtée de quatre à six semaines », estime Alain Marcoux. Plusieurs travailleurs sont inquiets et croient qu'ils ne travailleront pas assez pour recevoir des prestations d'assurance-emploi jusqu'au printemps 2009.

Les organismes de gestion en commun croient que la main-d'oeuvre risque de se tourner vers d'autres secteurs ou d'autres régions pour trouver du travail.

\*\*\*\*\*

**Conseil National des Chômeurs et Chômeuses (CNC)**  
**354, avenue des Pins Ouest**  
**Montréal, Québec, H2W 1S1**

**Téléphone : (514) 933-3764**

**Télécopieur : (514) 933-4074**

**Courriel : [cnc@lecnc.com](mailto:cnc@lecnc.com)**

**Site : <http://www.lecnc.com>**

**Archives : <http://www.lecnc.com/revuedepresse.cnc.html>**